

TARIFS SERVICE MANDATAIRE-PARTICULIER EMPLOYEUR
Au 01/01/2026

Les frais de gestion seront, à compter du 01/01/2026, à hauteur de :
4,95€/ heure

Les montants forfaitaires appliqués par tranche horaire sont à la même date les suivants :

	Frais de gestion /h
Tranche horaire	2026
< 119h / mois	4,95
De 120 à 159h	4,90
De 160 à 199h	4,84
De 200 à 239h	4,80
De 240 à 279h	4,75
Plus de 280 h	1329

Cotisation annuelle : 23 €

Frais de dossiers pour l'ouverture d'un contrat récurrent ou ponctuel : 0 €

L'association Ain Domicile Services remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui nous proposons une prestation ou un ensemble de prestation dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui en fait la demande.

Grégory BORNUAT
Directeur de l'association

